

LA VILLE D'AMOS EST À LA RECHERCHE D'UN OU D'UNE

JOURNALIER OU JOURNALIÈRE

(Service des travaux publics)

En collaboration avec le contremaître ou son remplaçant, le ou la titulaire de ce poste doit accomplir seul ou en équipe pour effectuer divers travaux généraux reliés à l'entretien des rues et trottoirs, au déneigement, à la signalisation, à l'entretien des bâtiments, au réseau d'aqueduc-égout et au transport de matériaux. Il ou elle exécute également une variété de tâches manuelles.

FORMATION ACADÉMIQUE

- Détenir au minimum une attestation de secondaire 3.
- Toute autre combinaison de formation et d'expérience jugée pertinente pourrait être considérée.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE ET COMPÉTENCES

- Avoir une expérience pertinente d'un moins un (1) an;
- Posséder un permis de conduire valide;
- Facilité à communiquer, jugement, autonomie et capacité à travailler en équipe sont des aptitudes recherchées.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Poste régulier à temps complet (40 heures / semaine);
- Disponibilité à travailler sur des horaires variables (jour, soir et fin de semaine);
- Salaire et avantages sociaux selon la convention collective présentement en vigueur (cols bleus et blancs).

INSCRIPTION

Si ce défi vous intéresse et que vous répondez au profil que nous recherchons, vous êtes invité à nous faire parvenir votre curriculum vitae par courrier ou par courriel.

Date limite d'envoi des candidatures : **12 février 2025**

Service des ressources humaines

« Concours – Journalier ou journalière – Travaux publics »

Ville d'Amos

182, 1re Rue Est, Amos (Québec) J9T 2G1

ressourceshumaines@amos.quebec

Toutes les candidatures seront traitées avec la plus grande confidentialité. Nous vous remercions de l'intérêt porté à cette offre, mais prenez note que nous communiquerons uniquement avec les personnes dont la candidature a été retenue, et ce, le ou avant le 26 février 2025 à 16 h.

La Ville d'Amos applique un programme à l'égalité à l'emploi et invite les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.